

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

TABLEAU DE BORD
mai 2016

Les accidents et maladies
professionnelles
du régime des salariés agricoles
aux 1^{er} et 2^e trimestres 2015

Tableau de bord

Accidents et maladies professionnelles au régime des salariés agricoles 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2015

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille-Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Responsable : Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :

Katell GORVAN

gorvan.katell@ccmsa.msa.fr

Mise en forme : □

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Mireille MEDELICE

Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Sources de données.....	4
Le champ de la population.....	4
Données présentées.....	4
Accidents du travail et maladies professionnelles Régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1er et 2ème trimestre 2015.....	5
1. Une baisse des nouveaux ATMP de - 5,6 %.....	5
2. Trois accidents du travail sur quatre ont donné lieu à un arrêt indemnisé	5
3. Une augmentation des ATMP avec nouvelles incapacités permanente partielles de + 17,6 %	6
4. Une hausse du montant des prestations versées de + 2,2 %	6
Définitions.....	10
Sigles cités :.....	10
Annexe	11

Tableaux

Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par secteur d'activité, 1er semestre 2015.....	7
Tableau 2 : Nombre d'ATMP, pourcentage avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) par grand secteur d'activité, 1er semestre 2015.....	8
Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et par grand secteur d'activité, 1er semestre 2015.....	9
Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, 1er semestre 2015.....	9

Accidents du travail et maladies professionnelles

Régime des salariés agricoles (SA) :

Principaux indicateurs par grand secteur d'activité

1^{er} et 2^{ème} trimestres 2015

Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des salariés de la MSA figurant dans le Système d'information des maladies professionnelles et des accidents du travail (Simpat),
- des bases de données statistiques sur les contrats de travail des salariés agricoles, alimentées par les déclarations trimestrielles de salaires des employeurs agricoles.

Ce sont celles mises à jour en mars 2016.

Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population salariée relevant du régime agricole de France métropolitaine, hors départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle. Ces trois départements bénéficient d'un régime social particulier en matière de protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation (voir annexe).

Données présentées

Dans les tableaux suivants les données présentées sont celles du 1^{er} semestre 2015. Elles sont comparées aux données du 1^{er} semestre 2014.

Dans le présent document les données sont réparties pour les principaux grands secteurs professionnels.

Télécharger les données au format Excel :



Accidents du travail et maladies professionnelles

Régime des salariés agricoles (SA) :

Principaux indicateurs par grand secteur d'activité

1^{er} et 2^{ème} trimestres 2015

Aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2015, baisse des accidents du travail et des maladies professionnelles (ATMP) pour les salariés agricoles

Au cours du 1^{er} semestre 2015, 28 022 accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) ont touché les salariés agricoles, en baisse de - 5,6 % en un an. Sur la même période, les heures de travail sont estimées à 623 millions, en recul de - 0,3 %. Le taux de fréquence, en baisse de - 1,9 ATMP, s'établit à 42 accidents pour un million d'heures de travail.

Trois accidents du travail sur quatre ont donné lieu à un arrêt indemnisé. Le nombre d'accidents et de maladies conduisant à l'attribution d'une nouvelle Incapacité permanente partielle (IPP) est en hausse de + 17,6 %. Le montant des prestations versées est en hausse de + 2,2 %.

1. Une baisse des nouveaux ATMP de - 5,6 %

Au cours du 1^{er} semestre 2015, avec 28 022 cas, les nouveaux ATMP diminuent de - 5,6 % en un an. Les plus fortes baisses concernent les secteurs « activités diverses » (- 12,6 %), « apprentis » (- 10,8 %), « coopératives agricoles » (- 6,3 %) et « cultures et élevages » (- 6,2 %). En revanche, les ATMP sont en légère augmentation dans les « travaux agricoles » (+ 0,3 %).

Le nombre d'heures de travail diminue de - 0,3 % pour s'établir à 622,5 millions d'heures. Cette baisse concerne les catégories « apprentis » (- 9,6 %), « artisanat rural » (- 7,9 %) et « coopératives agricoles » (- 1,5 %). Le nombre d'heures est en légère hausse dans les autres catégories.

Le taux de fréquence est de 42 ATMP pour un million d'heures de travail, soit deux de moins en un an. C'est dans le secteur des « travaux forestiers » que la fréquence est la plus élevée avec 87 accidents pour un million d'heures de travail, en baisse néanmoins de - 6 ATMP sur un an.

Le nombre d'accidents du travail est en recul de - 5,6 %, avec 24 427 cas. Ils représentent 87,2 % des ATMP. Les maladies professionnelles et les accidents de trajet sont minoritaires avec respectivement une part de 6,8 % et 6,0 %.

2. Trois accidents du travail sur quatre ont donné lieu à un arrêt indemnisé

Au cours du 1^{er} semestre 2015, 75,8 % des accidents du travail ont donné lieu, pour la première fois, à un paiement d'indemnités journalières (IJ). La part de ces accidents indemnisés est en hausse de + 6,0 points en un an.

Sur la même période, la part des accidents de trajet avec arrêt indemnisé augmente de + 6,2 points, passant à 80,5 %, et celle des maladies professionnelles de + 2,9 points, passant à 73,7 %.

Comparée au 1^{er} semestre 2014, la durée moyenne d'indemnisation continue d'augmenter pour les accidents du travail pour s'établir à 65 jours (+ 1 jour). Elle baisse de - 3 jours pour les accidents de trajet pour une durée moyenne de 71 jours. Pour les maladies professionnelles, la durée moyenne d'indemnisation est la plus importante avec 317 jours, en hausse de + 16 jours en un an.

3. Une augmentation des ATMP avec nouvelles incapacités permanentes partielles de + 17,6 %

Au cours du 1^{er} semestre 2015, 3 361 nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) sont reconnues pour les salariés agricoles, en hausse de + 17,6 % en un an. Les deux tiers de ces nouvelles IPP concernent les accidents du travail.

La forte hausse d'IPP reconnues en un an est liée au rattrapage du stock de dossiers dans le cadre de nouvelles formes d'organisation dans le traitement des ATMP en 2015 et non à l'accidentologie.

Cette hausse concerne la majorité des secteurs (+ 23,8 % pour les « organismes professionnels », + 21,9 % pour les « cultures et élevages », + 17,0 % pour les « travaux agricoles »,...). Seuls les « activités diverses » et les apprentis connaissent une baisse des attributions d'IPP (respectivement - 20,8 % et - 8,7 %).

La hausse des IPP concerne toutes les catégories d'ATMP : les accidents de trajet (+ 24,7 %), les maladies professionnelles (+ 19,7 %) et les accidents du travail (+ 16,0 %).

Le nombre de rentes attribuées (taux d'IPP au moins égal à 10 %) augmente à la fois pour les accidents de trajet (+ 44,8 %), les maladies professionnelles (+ 27,6 %) et les accidents du travail (+ 13,5 %).

4. Une hausse du montant des prestations versées de + 2,2 %

Les prestations (soins de santé, indemnités journalières et rentes de victime) versées au titre des ATMP atteignent 198,4 millions d'euros. Le montant de ces prestations progresse de + 2,2 % en un an. Les dépenses les plus importantes relèvent du secteur « cultures et élevages » (89,0 millions d'euros), avec 44,8 % du total des prestations versées. Les secteurs « coopératives agricoles » (36,2 millions d'euros), « travaux agricoles » (27,8 millions d'euros) et « travaux forestiers » (19,3 millions d'euros) sont également à l'origine de dépenses importantes.

Le poste de dépenses le plus important est celui des rentes de victime avec 52,1 % du total des prestations versées. Les indemnités journalières en représentent 38,7 % et les soins de santé 9,2 %. Sur un an, la part des indemnités journalières augmente de + 0,7 point dans le total des prestations, celle des rentes de victime baisse de - 0,3 et celle des soins de santé de - 0,5 point.

Les indemnisations des accidents du travail représentent 72,4 % des prestations versées, suivies par les indemnisations des maladies professionnelles (19,0 %) et celles des accidents de trajet (8,7 %).

Télécharger les données au format Excel :



ATMP du régime des salariés agricoles (SA) : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2015

Tableau 1 : Nombre d'heures travaillées et d'ATMP par secteur d'activité, 1^{er} semestre 2015

	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Taux de fréquence	Répartition des ATMP par type (en %)		
				Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
Cultures et élevages	220 983 546	10 595	47,9	86,8 %	4,0 %	9,2 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	84 390 291	6 784	80,4	92,8 %	2,7 %	4,5 %
Coopératives agricoles	79 373 806	3 919	49,4	83,7 %	4,8 %	11,5 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	192 429 071	2 134	11,1	70,2 %	23,3 %	6,5 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	45 330 360	4 590	58,7	90,7 %	8,4 %	0,9 %
Tous secteurs	622 507 074	28 022	41,9	87,2 %	6,0 %	6,8 %
Evolution 1 ^{er} semestre 2015/ 1 ^{er} semestre 2014						
	Evolution en %		Ecart en points			
Ensemble	- 0,3 %	- 5,6 %	- 1,9	0,0	+ 0,1	- 0,1

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Tableau 2 : Nombre d'ATMP, % avec arrêt et nombre de jours d'indemnités journalières (IJ) par grand secteur d'activité, 1^{er} semestre 2015

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre de MP	% de MP avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par maladie)
Cultures et élevages	9 194	81,9 %	75,2	426	93,7 %	89,9	975	72,2 %	323,4
Travaux forestiers / travaux agricoles	6 293	85,7 %	56,9	184	95,7 %	92,8	307	72,3 %	278,9
Coopératives agricoles	3 280	79,4 %	66,3	187	83,4 %	73,6	452	76,5 %	341,7
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	1 498	73,2 %	78,0	497	78,3 %	51,2	139	79,9 %	285,7
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	4 162	45,4 %	33,8	386	60,1 %	52,3	42	69,0 %	256,7
Tous secteurs	24 427	75,8 %	64,6	1 680	80,5 %	70,8	1 915	73,7 %	316,6

Evolution 1^{er} semestre 2015 / 1^{er} semestre 2014

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>	<i>Evol. en %</i>	<i>Ecart en points</i>	<i>Ecart en jours</i>
	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre d'AT	% d'AT avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par accident)	Nombre de MP	% de MP avec arrêt	Nombre de jours d'IJ (par maladie)
Cultures et élevages	- 6,4 %	+ 5,0	+ 3,8	- 6,8 %	+ 7,4	- 2,4	- 4,5 %	- 1,0	+ 27,3
Travaux forestiers / travaux agricoles	- 1,2 %	+ 5,5	- 0,4	- 6,1 %	+ 2,3	+ 3,3	+ 3,4 %	+ 8,0	- 27,4
Coopératives agricoles	- 5,1 %	+ 4,5	- 2,3	- 7,4 %	+ 6,7	- 10,3	- 13,9 %	+ 5,9	+ 20,8
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	- 1,3 %	+ 9,6	- 1,2	+ 6,7 %	+ 9,2	- 4,9	- 7,3 %	+ 11,2	+ 18,1
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	- 11,8 %	+ 6,2	- 0,9	- 10,4 %	+ 2,6	+ 4,8	- 22,2 %	- 1,3	+ 0,4
Tous secteurs	- 5,6 %	+ 6,0	+ 0,9	- 4,1 %	+ 6,2	- 2,6	- 6,4 %	+ 2,9	+ 15,8

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et par grand secteur d'activité, 1^{er} semestre 2015

	Nombre total de nouvelles IPP	Nouvelles IPP aux victimes attribuées dans le trimestre					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%	Nombre	dont IPP >=10%
Cultures et élevages	1 622	1 058	400	80	39	484	273
Travaux forestiers / travaux agricoles	693	536	178	24	11	133	82
Coopératives agricoles	563	329	118	30	14	204	119
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	325	164	60	88	24	73	31
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	158	121	28	20	9	17	13
Tous secteurs	3 361	2 208	784	242	97	911	518

Evolution 1^{er} semestre 2015 / 1^{er} semestre 2014

	Evolution en %						
Tous secteurs	+ 17,6 %	+ 16,0 %	+ 13,5 %	+ 24,7 %	+ 44,8 %	+ 19,7 %	+ 27,6 %

Source : MSA

Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité, 1^{er} semestre 2015

	Montant total	Répartition par nature de prestations (%)			Répartition par type d'ATMP (%)		
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victime	AT	Trajet	MP
Cultures et élevages	88 955 702 €	9,5 %	40,7 %	49,8 %	71,4 %	7,7 %	20,9 %
Travaux forestiers / travaux agricoles	47 061 418 €	9,1 %	36,1 %	54,7 %	81,8 %	5,1 %	13,1 %
Coopératives agricoles	36 210 778 €	7,4 %	41,1 %	51,5 %	65,7 %	6,3 %	28,0 %
Organismes professionnels et personnels de bureau (secteurs techniques)	18 133 985 €	9,6 %	37,3 %	53,0 %	64,2 %	23,6 %	12,2 %
Activités diverses, artisans ruraux et apprentis	8 072 955 €	12,3 %	23,6 %	64,2 %	76,3 %	17,1 %	6,6 %
Tous secteurs	198 434 838 €	9,2 %	38,7 %	52,1 %	72,4 %	8,7 %	19,0 %

Evolution 1^{er} semestre 2015 / 1^{er} semestre 2014

	Evolution en %	Ecart en points					
Tous secteurs	+ 2,2 %	- 0,5	+ 0,7	- 0,3	- 0,4	- 0,3	+ 0,7

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Définitions

Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures travaillées au cours de la période considérée
Nombre d'ATMP avec et sans arrêt	Nombre de nouveaux ATMP avec et sans arrêt enregistrés au cours de la période considérée
Taux de fréquence ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 000 d'heures travaillées
Nombre d'ATMP avec arrêt	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ) au cours de la période considérée
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montant des soins de santé	Montant en euros versé pour les soins de santé au cours de la période considérée. Comprend les actes médicaux, les actes paramédicaux, les médicaments et l'hospitalisation privée (hors hospitalisation publique)
Montant des indemnités journalières	Montant en euros versé pour les indemnités journalières au cours de la période considérée
Montants des rentes de victime	Montant en euros versé pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

Sigles cités :

- ATMP** : Accidents du travail, de trajet et maladie professionnelle
Ders : Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
IJ : Indemnités journalières
IPP : Incapacité permanente partielle
MSA : Mutualité sociale agricole
Simpat : Système d'information sur les maladies professionnelles et les accidents du travail

Annexe

Classement des exploitations et des entreprises agricoles par secteurs d'activités et catégories professionnelles :

- **CULTURES ET ELEVAGE - Secteurs d'activités n° 1 et 2**

110 - Cultures spécialisées ; 120 – Champignonnières ; 130 - Elevage spécialisé de gros animaux ; 140 - Elevage spécialisé de petits animaux ; 150 - Entraînement, dressage, haras ; 160 – Conchyliculture ; 170 - Marais salants ; 180 - Cultures et élevage non spécialisés ; 190 – Viticulture.

- **TRAVAUX FORESTIERS - Secteur d'activité n° 3**

310 - Sylviculture ; 320 - Gemmage ; 330 - Exploitations de bois proprement dites ; 340 - Scieries fixes.

- **ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES - Secteur d'activité n° 4**

400 - Entreprises de travaux agricoles ; 410 - Entreprises de jardins et entreprises paysagistes, entreprises de reboisement.

- **ARTISANAT RURAL - Secteur d'activité n° 5**

500 - Artisans du bâtiment ; 510 - Autres artisans ruraux

- **COOPERATION - Secteurs d'activités n° 6 et 7**

600 - Stockage et conditionnement (sauf fleurs, fruits, légumes) ; 610 - Approvisionnement ; 620 - Traitement des produits laitiers ; 630 - Traitement de la viande ; 640 - Conserverie des produits autres que la viande ; 650 - Vinification ; 660 - Insémination artificielle ; 670 - Sucrierie, distillerie ; 680 - Meunerie, panification ; 690 - Stockage et conditionnement de fleurs, fruits ou légumes ; 760 - Traitement des viandes de volailles ; 770 - Coopératives diverses.

- **ORGANISMES PROFESSIONNELS - Secteur d'activité n° 8**

801 - Mutualité agricole ; 811 - Crédit agricole ; 821 - Autres organismes ; 830 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel statutaire ; 832 - Société d'intérêt collectif agricole d'électricité (Sicae) Personnel temporaire.

- **ACTIVITE DIVERSES - Secteur d'activité n° 9**

900 - Gardes-chasse et gardes-pêche ; 910 - Jardiniers, gardes forestiers ; 920 - Remplacement, travail temporaire ; 940 - Membres bénévoles ; 950 - Etablissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle ; 970 - Personnels enseignants des établissements d'enseignement agricole privé visés ; à l'article 1144 du Code rural (11°) ; 980 - Travailleurs handicapés des ESAT (ex CAT).

- **APPRENTIS**

- **PERSONNEL DE BUREAU**

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore